



Acquisition bien sans crédit

Par Bebo

Messieurs, mesdames, bonjour

Je souhaite faire l'acquisition d'un bien sans solliciter de crédit.

Il existe la solution de la vente à terme, ou viager à terme, mais le vendeur n'a pas d'héritier, alors je voulais savoir si il était possible d'avoir / de faire un contrat de vente limité par le temps / le montant et par le décès du vendeur.

Il en garderait l'usufruit même après paiement complet.

Vous remerciant par avance pour vos réponses.

Bien à vous.

Par Nihilscio

Bonjour,

En somme vous envisagez d'acheter en viager. Votre notaire saura vous renseigner.

Par Bebo

ça ne répond pas à ma question

Je veux savoir dans quel cadre légal ceci est possible.

Par Nihilscio

Je ne comprends pas la question.

Par isernon

bonjour,

le contrat de rente viagère est prévu par le code civil dans ses articles 1968 à 1983.

salutations

Par Bebo

Je reformule

Est ce qu'il est possible d'acheter sa maison en payant directement le vendeur par mensualité, jusqu'à un prix maximum, mais qui laisse le plein droit et stop les mensualités en cas de décès.

Le viager est une rente payé jusqu'à la mort sans limite de montant

La vente à terme est le paiement du prix définitif même en cas de décès.

C'est ce que je sais.

Merci du temps accordé

Par yapasdequoi

Bonjour

Renseignez vous auprès de votre notaire. Je ne connais pas la combinaison dont vous parlez. Et il faudra ensuite trouver un vendeur qui accepte de vendre à ces conditions...

Cherchez quelqu'un sans héritiers.

Par ESP

Bonjour votre solution est peut-être du côté de la "location -accession" ou du crédit -vendeur.